

Conditions générales de PharmaFocus SA

Version janvier 2018

1. Domaine d'application

Ces conditions générales s'appliquent dès janvier 2018 à toutes les relations contractuelles entre PharmaFocus et ses clients.

Ces conditions générales sont expressément acceptées par le client lorsqu'il transmet une commande ou conclut un contrat.

PharmaFocus peut en tout temps modifier ces conditions générales.

Des conditions générales ou d'autres conditions contractuelles prédéfinies du client ne sont pas contraignantes et ne sont pas incluses dans les accords entre PharmaFocus et le client.

2. Prestations de PharmaFocus

PharmaFocus est un grossiste pharmaceutique qui distribue des produits (p. ex. des médicaments, produits cosmétiques, compléments alimentaires, produits de bien-être, etc.) destinés à la vente directe dans des pharmacies de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. PharmaFocus propose en outre des prestations complémentaires.

PharmaFocus peut modifier son offre de prestations en tout temps.

3. Modèles de livraison de PharmaFocus

PharmaFocus distingue les types suivants de livraison:

- Livraison dans le cadre des tournées convenues avec PharmaFocus;
- Livraison spéciale en dehors des tournées convenues avec PharmaFocus;
- Retrait chez PharmaFocus par le client;

Les commandes de produits tenus en stock chez PharmaFocus sont dites « commandes du stock ».

Les commandes de produits non tenus en stock chez PharmaFocus sont dites « commandes spéciales ».

Les livraisons directes sont des commandes exécutées par le fabricant ou le fournisseur directement au client, mais dont la facturation est réalisée par PharmaFocus.

Les ordres de maisons sont des commandes transmises à PharmaFocus par le fabricant ou le fournisseur, aussi bien pour la distribution que la facturation.

Dans le cas des livraisons contractuelles, le fabricant ou le fournisseur transmet les commandes à PharmaFocus pour encaissement, après leur distribution et leur facturation.

Les autres prestations sont des prestations fournies par PharmaFocus qui sont réglées par des conditions particulières.

4. Procédure de commande

Les commandes peuvent être transmises par téléphone, par écrit (lettre, fax ou courrier électronique) ou au moyen de systèmes de commandes électroniques.

PharmaFocus n'est en aucun cas obligé d'accepter une commande. Chaque commande du client est confirmée par PharmaFocus. Cette confirmation valide la commande.

Le client reçoit un mot de passe permettant de l'identifier dans le cadre des commandes XML via un système électronique. Ce mot de passe doit rester secret et être exclusivement transmis à des personnes autorisées à passer des commandes chez PharmaFocus. Le client est responsable de tout usage abusif de ce mot de passe.

5. Système de prix / frais logistiques et de livraison

La facturation intervient en francs suisses, selon les prix de base en vigueur au jour de la commande. La taxe légale sur la valeur ajoutée n'est pas incluse dans les prix indiqués.

Si PharmaFocus devait fournir des recommandations de prix, il s'agirait de recommandations formulées par le fabricant / fournisseur ou l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP).

Les frais logistiques et de livraison ne sont pas compris dans les prix de base facturés. Ceux-ci sont facturés en plus.

La facturation d'une taxe peut être convenue pour chaque ligne de commande livrée. Des frais supplémentaires sont toujours facturés pour les lignes de commande concernant des stupéfiants ou des articles frigo.

Lorsque le chiffre d'affaires mensuel d'une pharmacie est inférieur à CHF 20'000.00 CHF, une régularisation des revenus d'un montant de CHF 250.00 par mois est facturée.

PharmaFocus se réserve le droit de modifier en tout temps les prix des produits, des livraisons et de la logistique ainsi que des autres prestations.

6. Livraisons

Les commandes sont livrées en principe lors de la prochaine tournée de livraison convenue. Si un produit n'est pas disponible au moment de la commande, le client en est informé.

Chaque livraison s'accompagne d'un bulletin de commande.

En cas de commande spéciale, il faut généralement compter avec des délais de livraison plus longs et des frais de livraison particuliers. Les frais de livraison plus élevés qui en découlent sont à la charge du client.

Aucune livraison d'articles réfrigérés n'a lieu lors des week-ends et des jours fériés.

Le client doit contrôler l'intégrité et les éventuels défauts de chaque livraison immédiatement après sa réception. Les réclamations doivent être formulées à PharmaFocus par écrit, dans un délai d'un jour ouvrable. Sans quoi il reconnaît que la livraison a été effectuée intégralement et sans présenter de défaut.

7. Transfert des risques

Les droits et risques des produits sont transmis au client lors de la remise de la marchandise au client par PharmaFocus, respectivement par un transporteur désigné par PharmaFocus.

8. Facturation / conditions de paiement

PharmaFocus facture au minimum une fois par mois, au moyen d'une facture mensuelle récapitulative. Des réclamations concernant la facturation doivent intervenir par écrit dans les 10 jours et avec les justificatifs, faute de quoi la facture est considérée comme acceptée.

En cas de cessation des relations commerciales entre le client et PharmaFocus, tous les montants dus et non encore facturés deviennent immédiatement exigibles.

Le paiement des factures récapitulatives mensuelles est exigible le 10 du mois suivant. En fonction de l'intensité de la collaboration, une prolongation du délai de paiement peut être convenue de la manière suivante:

Paiement par prélèvement direct (LSV) : délai de paiement au 30 du mois suivant

Paiement direct par la pharmacie : délai de paiement au 25 du mois suivant

Le client est tenu de respecter les délais de paiement. Le délai de paiement est réputé avoir été respecté si le montant de la facture a été crédité sur un compte bancaire de PharmaFocus jusqu'aux dates susmentionnées.

En cas de non-respect d'un délai de paiement, le client est mis en demeure automatiquement et sans sommation supplémentaire (CO, art. 102 al. 2), un intérêt moratoire de 6 % par an ainsi qu'une pénalité de retard de CHF 30.00 étant alors dus. Si les taux d'intérêt devaient se modifier, PharmaFocus se réserve le droit d'adapter ce taux.

Si, jusqu'à la date d'échéance, le client n'a ni réglé la facture, ni formulé contre celle-ci d'objections écrites et fondées, PharmaFocus peut suspendre la fourniture de l'ensemble de ses prestations sans autre avis, prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter d'autres dommages, exiger des sûretés telles que garanties bancaires, cessions des débiteurs et/ou résiliation du contrat sans délai ni indemnité. Le client supporte tous les frais causés à PharmaFocus par le retard de paiement, tels que notamment les frais administratifs et de rappel, les intérêts moratoires, les frais d'avocat et de justice.

Si le même client a plusieurs factures en retard, la facture la plus ancienne se règle toujours en premier lieu.

Des rétentions ou des retenues de la part du client ne sont autorisées que si d'éventuelles prétentions en retour ont été reconnues par écrit par PharmaFocus ou judiciairement admises.

9. Retours

Les retours sont réglés par des conditions de retour séparées.

10. Réserve de propriété

La marchandise reste la propriété de PharmaFocus jusqu'à son paiement intégral. Avant le transfert de propriété, aucun nantissement et/ou mise en gage n'est autorisé sans l'accord de PharmaFocus. PharmaFocus est en droit de procéder à l'inscription de sa réserve de propriété au registre compétent.

11. Responsabilité

PharmaFocus exclut toute responsabilité en cas de légères violations contractuelles. Il en va de même pour des violations contractuelles par des auxiliaires et substituts. PharmaFocus n'assume aucune responsabilité pour des erreurs extérieures à son domaine de responsabilité.

En cas de force majeure, PharmaFocus a le droit, à sa discrétion, de résilier des contrats ou de modifier l'horaire de livraison de manière adéquate. Toute responsabilité pour des dommages subis en raison de la résiliation du contrat ou du retard de livraison est exclue. Sont considérés comme force majeure des catastrophes naturelles, des guerres, des grèves, des pandémies et tous les autres obstacles majeurs à la distribution dont PharmaFocus ne peut être tenu pour responsable.

12. Garantie

L'ampleur, la durée et le contenu de la garantie des produits techniques (p. ex. produits médicaux, appareils ménagers, etc.) se base exclusivement, pour autant que rien d'autre n'ait été expressément convenu, sur les prescriptions de garantie du fabricant. Toute autre obligation de garantie est exclue, notamment pour des dommages indirects. Les dommages causés par l'usure naturelle, une mauvaise utilisation et un entretien insuffisant ou incorrect sont en tous cas exclus de la garantie.

13. Protection des données

Le client autorise PharmaFocus à collecter, stocker et traiter des données en lien avec son activité commerciale.

PharmaFocus transmet des données statistiques non anonymisées à des tiers pour le décompte (bonus/rabais et décompte logistique) des conditions clients. Dans les autres cas, toute transmission de données statistiques non anonymisées à des tiers ne se réalise qu'après obtention de l'accord préalable du client.

14. For juridique et droit applicable

Les relations contractuelles entre le client et PharmaFocus SA sont soumises au droit matériel suisse, à l'exception de la Convention des Nations unies sur les ventes internationales de marchandises du 11 avril 1980. Le tribunal ordinaire au siège de la société dans le canton de Fribourg est compétent pour les litiges résultant de ces relations contractuelles.

15. Dispositions finales

Si des parties de ces conditions générales s'avéraient caduques, cela n'affecte pas la validité des dispositions restantes. Les dispositions légales appropriées s'appliquent en lieu et place des dispositions caduques.